

## Code de la justice pénale des mineurs. Regards croisés

Organisé en partenariat avec l'Université de Poitiers

**Date :** Vendredi 1er octobre 2021 de 14h à 17h

**Lieu :** Amphithéâtre Carbonnier - Faculté de Droit et Sciences sociales - 43 place Charles de Gaulle - Poitiers

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

### Objectifs :

- Cette demi-journée d'études se propose de réunir universitaires et praticiens (magistrature, avocature, protection judiciaire de la jeunesse...) pour replacer la réforme dans l'évolution plus générale de la matière, identifier la philosophie de ce nouveau texte, en analyser les modifications « techniques, » et mettre à jour les éventuelles difficultés d'interprétation ou les écueils dans la mise en œuvre qu'elle emporte.
- Cette manifestation se veut être l'occasion d'un premier décryptage, théorique, de la réforme au profit des praticiens et des étudiants. Elle a aussi pour objet d'apporter un éclairage pratique aux questionnements que ce nouveau texte ne manquera pas de soulever.

### Programme :

14h : Présentation de la réforme par Mme Catherine MARIE, Professeur émérite à La Rochelle Université, Doyen honoraire, Assesseur près le tribunal pour enfants de La Rochelle.

14h30 : Les aspects substantiels de la réforme par M. Jérôme BOSSAN, maître de conférences HDR à l'Université de Poitiers, équipe de recherche ISCrIm'.

15h : Le regard des praticiens

15h20 : Questions – échanges avec le public

16h : Les aspects procéduraux de la réforme par Mme Laurence LETURMY, Professeur à l'Université de Poitiers, équipe de recherche ISCrIm'.

16h30 : Le regard des praticiens

16h50 : Questions – échanges avec le public

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.